



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 20/12/2021

### **Incendie de la papeterie Lucart : résultats des analyses et recommandations sanitaires**

À la suite de l'incendie survenu dans un bâtiment de stockage de la papeterie LUCART le 1<sup>er</sup> mars 2021, trois campagnes d'analyses ont été menées pour évaluer les conséquences de ce sinistre.

À l'issue des deux premières séries d'analyses, des interrogations persistaient en raison notamment de quantités trop faibles de légumes récoltables. La troisième campagne d'analyses réalisée au mois de septembre et dont les résultats viennent d'être connus, a permis de lever les derniers doutes liées à la consommation des productions des riverains et à certaines activités agricoles.

Concernant les dioxines et les furanes, substances dont la présence peut être liée à l'incendie, les teneurs ont été relevées en baisse sur chaque campagne et s'établissent désormais sous les valeurs réglementaires de référence sur l'ensemble des échantillons prélevés, à l'exception d'une analyse ponctuelle réalisée sur des œufs.

Concernant le plomb et le cadmium, des concentrations ont été relevées sans que le lien de causalité avec l'incendie ne soit établi. D'une part, certains échantillons témoins, en dehors de la zone d'influence de l'incendie sont contaminés. D'autre part, la répartition des pollutions semble peu compatible avec le sens des vents durant l'incendie et la localisation attendue des retombées (fumées, poussières, polluants). Enfin, les échantillons de sol analysés qui présentent des teneurs problématiques sont parfois pollués à une profondeur difficilement compatible avec l'hypothèse d'une origine atmosphérique récente. Cette présence de métaux lourds peut avoir été causée, comme ailleurs sur le département, par le passé industriel du territoire et des investigations complémentaires seront menées par l'ARS pour tenter d'en définir la source.

S'agissant des concentrations en plomb sur les légumes, un seul échantillon de la dernière campagne dépasse le seuil défini par la commission européenne pour les denrées alimentaires destinées aux adultes (sur 41 prélèvements). En revanche, 13 échantillons sur 32 dépassent le seuil défini pour les enfants de moins de 3 ans.

Concernant le cadmium, les résultats de trois échantillons dépassent le seuil défini par la commission européenne pour les denrées alimentaires pour les enfants de moins de 3 ans (sur 32 échantillons réalisés).

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex



Enfin, les analyses réalisées sur l'herbe de pâturage et le maïs ne présentent pas d'anomalies. Au regard des résultats de cette troisième campagne d'analyses, les recommandations sanitaires peuvent être allégées et se rapprochent désormais très fortement des usages habituels.

Ainsi pour les enfants de moins de trois ans et les femmes enceintes, il est recommandé :

- de ne pas consommer les fruits et légumes produits localement, même après lavage et/ou épluchage ;
- de diversifier l'origine des œufs consommés (produits locaux et produits du commerce) ;
- d'éviter que les enfants ne jouent dans la terre et, le cas échéant, ne portent leurs mains à leur bouche ;
- de bien se laver les mains après avoir manipulé de la terre ;
- d'éviter d'introduire de la terre à l'intérieur des habitations (chaussures, outils, etc).

Pour la population générale, il est recommandé :

- de ne pas consommer les fruits et légumes du potager qu'après lavage et/ou épluchage ;
- de diversifier l'origine des produits de consommation que ce soit pour les fruits, légumes ou les œufs (produits locaux et produits du commerce).
- de bien se laver les mains après avoir manipulé de la terre ;
- d'éviter d'introduire de la terre à l'intérieur des habitations (chaussures, outils, etc).

Pour les personnes disposant d'un poulailler, il est recommandé en outre :

- de ne pas répandre de cendres dans les poulaillers (cheminées, poêles à bois...)
- de nourrir les poules dans des mangeoires et pas directement sur la terre ;
- de laver les végétaux donnés aux poules si ceux-ci sont produits localement.

**Ces recommandations s'appliquent dans le périmètre des communes de Laval-sur-Vologne, Fiménil, Champ-le-Duc, Bruyères, et Prey.**

Rappelons enfin qu'il est interdit, toute l'année, de brûler du plastique, des déchets domestiques ou des déchets verts dans les jardins.

**Cabinet  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

